

nues des fonctions de l'Orateur Arthur Onslaw, ou reviendra à la pratique plus récente de l'alternance entre députés d'origine française et représentants d'origine anglaise. Quant à moi, toute distinction de nationalité me répugne quand il s'agit d'une fonction à exercer dans cette Chambre. Je crois que la compétence doit primer, quelle que soit l'origine de celui qui la possède, et que le titulaire doit être choisi au mérite.

Eh bien, mesurons le député de Gaspé à cette aune. Il dirige depuis six ans les délibérations de cette Assemblée, et je ne crois pas qu'aucun Orateur des communes canadiennes l'ait jamais surpassé en dignité et en prestige. La fonction est élevée et demande une impartialité dont on est facilement porté à douter. Le célèbre diplomate J. H. Choate, —si l'on me permet ce souvenir,—disait un jour, en proposant la santé du chancelier d'Angleterre, que l'origine de sa fonction se perdait dans l'embrun du déluge. La même chose pourrait presque se dire de la fonction d'Orateur. Impartialité! Sans doute, autant que le permet la nature humaine. Exception faite de la tendance naturelle et inévitable dont toute personne mêlée à la politique ne peut se dégager. J'ose dire que M. Lemieux s'est acquitté de ses fonctions d'Orateur impartialement et de façon, j'espère, à contenter tous les groupes. Je dis donc que le président de l'Assemblée sera plus exposé à subir l'influence de ses attaches de parti, s'il n'est élu que pour une période de quatre ans que s'il reste quarante ans en activité. Il est tout naturel que les préoccupations de parti s'atténuent avec le temps. Donc, quant à moi, j'abonde dans le sens des paroles du premier ministre, et je suis enchanté que l'honorable député de Gaspé (M. Lemieux) doive présider les délibérations de la Chambre.

M. T. L. CHURCH (Toronto-Nord-Ouest) : J'approuve toutes les observations que l'on a présentées au sujet de l'honorable député de Gaspé (M. Lemieux). Il possède de nombreuses qualités du cœur et de l'esprit, et il est un Canadien distingué. On vient de le proposer comme président de la Chambre des communes pour la prochaine législature. Il est bon Canadien et "Britisher" et dans l'Ontario, aussi bien que dans Québec, il est tenu pour un Canadien éminent pourvu des plus nobles qualités.

Tout de même, je tiens à signaler un principe important au sujet du président de la Chambre. Je veux dire que le représentant proposé par le très honorable premier ministre pour la position d'Orateur est actionnaire et directeur de quelques banques autorisées et compagnies d'assurances canadiennes qui ne

[M. White (Mont-Royal).]

cessent de solliciter des faveurs et des projets de loi de la Chambre.

Je désire faire allusion à des commentaires présentés aujourd'hui par l'honorable leader des progressistes. A une réunion des directeurs de la banque de Montréal, tenue le 8 décembre, le grand et distingué Canadien, maintenant nommé au poste d'Orateur, a parlé de cette institution comme de la pierre angulaire du crédit et de la sécurité de la nation. C'est possible ou non. Je dirai aux représentants progressistes que nous avons eu un ministre de la couronne et un ancien chef des progressistes (M. Crerar) qui considérait la Home Bank, dont il était l'un des directeurs, comme la clef de voûte du crédit et de la sécurité de la nation, et cependant cette banque a failli et ruiné des milliers de citoyens. Je vois que le président de la Chambre des communes qui vient d'être choisi est directeur de la banque d'épargne de la Cité de Montréal, directeur de la compagnie d'assurance National Life, actionnaire de la banque de Montréal et de quelques autres compagnies autorisées du pays. Je proteste, parce que le jour approche où nous devons regarder la fonction d'Orateur comme la plus importante du gouvernement canadien. Etant donnée l'importance de cette position, nous devrions, selon moi, augmenter en proportion les appointements de M. l'Orateur, et lui interdire de faire partie d'aucun conseil de direction. A mon sens, la Chambre devrait s'efforcer, autant que possible de faire respecter la position de président de la Chambre au Canada autant qu'en Angleterre. La position d'Orateur devrait commander l'estime de tous les partis politiques, quels qu'ils soient.

Qu'a fait le très honorable Campbell-Bannerman en Grande-Bretagne en 1905? Il a décidé, avec sagesse, que ni l'Orateur ni aucun membre du cabinet ne seraient à l'avenir actionnaires ou directeurs de compagnies, banques, trusts, syndicats ou compagnies de transport. Cette décision a été maintenue en vigueur depuis lors pour la raison que ces associations sont continuellement en quête de faveurs, de projets de loi spéciaux et de privilèges. L'honorable M. Crerar, qui fut un temps leader du groupe progressiste, était l'un des directeurs de la Home Bank qui a demandé à la Chambre un bill de cette nature et cette institution a fait faillite. Je ne crois pas que cet état de choses soit dans l'intérêt public. Il vaudrait bien mieux, à mon avis, que l'Orateur fût étranger à n'importe quel conseil de direction, et qu'à cette fin, nous le traitions aussi généreusement que possible en augmentant son traitement et ses allocations autant que c'est nécessaire.